



(Haute-Vienne)
Code Postal : 87300

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix heures zéro minute, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOULLE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 27 mai 2026

Étaient présents : M. Jean-Claude BOULLE - Mme Bénédicte PEYRET MOREAU – M. Alain NORMAND – Mme Ginette CHAPPET – Mme Béatrice JAUSOIN
Mme Jocelyne PORTOLAN – Mme Martine CHAPUT – M. Joël LABROUSSE
M. Jean-Luc DUCHÉ

Absents excusés : M. Joël DECHATRE – M. Thomas HEGARTY

Secrétaire de séance : Mme Béatrice JAUSOIN

ORDRE DU JOUR :

Approbation des procès-verbaux du 11 mars et 20 mars 2026 : adoptés à l'unanimité sans observation

Etablissement du tableau des électeurs sénatoriaux et désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants :

Délégué titulaire au nombre de 1 : Monsieur Jean-Claude BOULLE (9 voix)

Délégués suppléants au nombre de 3 : Madame Ginette CHAPPET (9 voix) – Madame Bénédicte PEYRET MOREAU (9 voix) – Monsieur Joël DECHATRE (9 voix)

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage auprès du SYGESBEM – Programme voirie
Adopté à l'unanimité

Demande d'acquisition d'un bien de section « La Petite Parlière » : Monsieur Win BROUWER souhaite acquérir la parcelle de terrain cadastrée sous le n° 1198 de la section C d'une superficie de 4 070 m² (parcelle inexploitée), sise au lieudit « La Petite Parlière » appartenant à la section de la Parlière, permettant de relier sa propriété cadastrée sous les n° 1187, 1189, 1190 et 1274 de la même section C.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-006 du 20 mars 2026 – Désignation de délégués : modification

Monsieur le Préfet, dans le cadre de sa mission de contrôle de légalité demande d'annuler la désignation des représentants au :

- Syndicat mixte de Distribution d'Eau Potable (SIDEPA) « la Gartempe »
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses affluents (SMABGA)

Incombant exclusivement au conseil communautaire.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-008 du 20 mars 2026 – Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire : modification

Monsieur le Préfet, dans le cadre de sa mission de contrôle de légalité demande au conseil municipal de déterminer les limites ou conditions de la délégation qu'il a donné au maire concernant les actes 21 et 26. Décide de supprimer les délégations d'attribution 21 et 26. Adopté à l'unanimité

Projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière : concertation préalable à l'extension du parc d'activités de la Croisière – Adopté 8 voix Pour – 1 abstention

Prix du repas – cantine scolaire : à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- 3,40 € pour les élèves ;
- 4,65 € pour les fonctionnaires de l'Education Nationale intervenant sur la commune et les personnes travaillant dans le cadre d'assistants d'éducation ou de stagiaires aux écoles ou autres.

Adopté 6 voix Pour – 3 voix Contre

Informations

- Fougères d'Or: organisation d'un repas au restaurant "La Voulzie" à LATHUS le mercredi 17 juin 2026 - 31 personnes
- Construction d'un poste source en 2032 sur la commune de Blanzac pour accueillir les projets agrivoltaïques et éoliens.
- Acquisition immeuble "1 rue des Tilleuls" : signature de la vente a eu lieu le 28 mai 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée le cinq juin deux mil vingt-six à vingt-trois heures.